

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-06

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 1^{er} avril 2019 le **Règlement numéro 2019-06 modifiant le règlement numéro 2018-05 fixant les taux de taxation, de tarification, de compensation pour les services municipaux ainsi que certaines modalités de paiement pour l'exercice financier 2019 afin d'imposer un tarif relatif aux services rendus aux propriétaires de systèmes de traitement des eaux usées par rayonnement ultraviolet;**
- Ce règlement a été adopté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur la fiscalité municipale*, la *Loi sur les compétences municipales* et le *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca
- Le règlement numéro 2019-06 entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 17 avril 2019.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier